

EDITORIAL

Le premier numéro de "Flash Compta" est paru en novembre 2006. Il se voulait au départ un simple support d'informations, bien spécifiques et brèves, axé essentiellement sur la diffusion des normes comptables, d'une part, apporter les éclaircissements et précisions quant à leur application, d'autre part.

Après ces six années de parution, une chose est certaine : la nécessité de l'application du PCG 2005 est admise par ceux qui sont appelés à le faire, tant dans le Secteur Privé que dans les Secteurs Public et Semi-public. Il est utile de faire le point de la situation en rappelant le rôle du Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) et ses activités, tout en restant dans le cadre de la simple information, des articles techniques développant par ailleurs les sujets concernés. Les activités du CSC seront également portées à la connaissance des lecteurs du Flash Compta.

Les demandes d'interprétation, - une des raisons d'être du CSC-, continuent à affluer, prouvant ainsi l'intérêt que les uns et les autres portent pour la bonne compréhension de l'instrument comptable mis à leur disposition pour une gestion éclairée, conforme aux normes internationales et ouvrant les possibilités de recours aux différentes sources de financement auprès de l'ensemble des bailleurs intervenant à Madagascar. Il reste entendu, que le CSC est toujours disponible pour l'étude des problèmes posés, ponctuels ou permanents, et ce, en interne ou en collaboration avec ses partenaires traditionnels, les membres de l'Ordre des Experts Comptables (OECFM), la Direction Générale des Impôts (DGI) et d'autres compétences, si nécessaire.

Le rôle du CSC consiste également à développer la "Culture de la Comptabilité" et, dans cette optique, s'efforcer à intéresser le maximum d'usagers à son utilisation d'où l'élaboration, entre autres, du Guide sur le « Système Minimal de Trésorerie », SMT, destiné aux micros et petites entreprises qui constituent encore une grande partie du tissu économique malgache (80%). Un effort particulier est déployé dans ce domaine par le biais des Centres de Gestion Agréés, associations regroupant des micros et petites entreprises de tout secteur réalisant moins de deux cent millions d'Ariary de chiffres d'affaires (soit 72 000 Euro). Ces entreprises bénéficient à ce titre de l'encadrement de plusieurs compétences, publiques et privés, dans le cadre d'accord de partenariat avec le CSC.

Un autre aspect du CSC que connaissent surtout les institutions de formation et les étudiants : l'existence d'un Centre de documentation disposant d'ouvrages récents, consultables sur place, dans une salle de lecture conçue à cet effet. A la demande expresse des formateurs, il arrive que Flash Compta publie, sous leur responsabilité, les travaux et études réalisés par leurs étudiants dans le cadre de la présentation d'un mémoire de fin d'études.

Durant ses 11 années d'existence, le CSC est resté en contact permanent avec les organisations internationales de normalisation comptable (IASB, ISAR) de manière à ce que dans ce domaine, Madagascar reste en phase avec l'évolution mondiale, et veille constamment à la convergence vers les normes internationales d'information financière.

Le Secrétaire Général du CSC
RAMELINA Victorine

Information financière fiable et crédible, gage de confiance et outil de décision et de gestion pour l'ensemble des utilisateurs



Siège du Conseil Supérieur de la Comptabilité sis à Tsiadana, Route de l'Université

Dans ce numéro :

Editorial	1
Conférence sur « Les IFRS pour PME, quel bilan ? » à Madagascar	2-3
Le Président du CSC et les nouveaux membres	3
Etude sur les évolutions des normes IFRS par rapport à celles intégrées dans le PCG 2005 et ses plans comptables sectoriels	4
Promotion de la culture de la comptabilité auprès des micros et petites entreprises (MPE)	5
Action de mise en place des Centres de Gestion Agréés à Madagascar	5-6
Formation des agents du CSC	6
Essai de mise en valeur du tableau des flux de trésorerie dans l'analyse financière	7
Le CGA Amoron'i Mania : en gestation	8

CONFERENCE SUR
« LES IFRS POUR PME, QUEL BILAN ? » A ANTANANARIVO



M. RAJAONARIMAMPIANINA Hery
Ministre des Finances et du Budget

Le CSC a organisé, conjointement avec l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières et l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar (OECFM), une conférence intitulée « IFRS et PME, quel bilan ? ».

Cette conférence tenue le samedi 04 juin 2011 à l'Hôtel Colbert et placée sous le haut patronage du Ministre des Finances et du Budget, M. RAJAONARIMAMPIANINA Hery, a été une occasion pour les professionnels comptables malgaches de faire des échanges d'idées avec des experts internationaux au sujet des normes comptables internationales et des besoins spécifiques de Madagascar. L'assistance était composée des membres de l'Assemblée Générale et le Staff du CSC, des experts comptables, des enseignants en comptabilité et des autres utilisateurs.

Le CSC et l'OECFM ne sont plus à présenter aux personnes intéressées de près ou de loin par la comptabilité à Madagascar. Il convient de préciser ce qu'est l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières. Il s'agit d'un réseau francophone des professionnels de la comptabilité au sens large affilié au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables français (CSOEC).

En décembre 2008, ce réseau regroupait plus de 65 000 membres répartis dans 25 pays, l'objectif étant de rassembler les professionnels de la comptabilité, de l'audit, de la gestion et de la finance autour de valeurs communes en vue de faciliter leurs échanges, développer la réflexion doctrinale et pratique et constituer un réseau de professionnels pluridisciplinaires, exerçant leurs activités dans les entreprises, les universités, les professions libérales, le secteur public,...

L'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières a été fondée en 2004 et est présidée par M. William NAHUM, également fondateur, ancien Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables français (CSOEC).

Le Président de l'Académie a fait le déplacement à Madagascar à l'occasion de la conférence du 4 juin, accompagné par M. Philippe DANJOU, membre du Board de l'IASB (International Accounting Standards Board) et expert en normes comptables internationales. C'est d'ailleurs ce dernier qui a été chargé de développer le thème principal de la conférence.

La conférence a été l'occasion pour le Ministre des Finances et du Budget, lui-même expert comptable et ancien Président de l'OECFM, lors de son allocution d'ouverture, de présenter un tour d'horizon de ce qui a été réalisé à Madagascar en terme de normalisation comptable au cours de la dernière décennie.



M. Philippe DANJOU,
Membre du Board de l'IASB

Le Ministre a ainsi axé la première partie de son intervention sur le contexte qui a prévalu lors de l'élaboration du PCG 2005 ainsi que les différentes caractéristiques de ce référentiel comptable national malgache en soulignant au passage les différents plans comptables et guides comptables sectoriels qui l'ont accompagné. La deuxième partie de son intervention a été consacrée aux PME des pays en développement et de leurs besoins en information financière, ce qui a abouti sur la norme IFRS pour PME (IFRS for SME) de l'IASB.

Le Président du CSC, M. RAZAFINDRAVONONA Jean a pour sa part, avancé les raisons qui ont amené le CSC à choisir le thème « IFRS et PME, quel bilan ? » parmi d'autres qui ont été proposés. En effet, outre la place occupée par les normes IFRS de l'IASB dans la production et l'exploitation de l'information financière à un niveau mondial, le Président n'a pas manqué de rappeler l'importance des PME sur le plan économique et social d'un pays émergent comme Madagascar.

CONFERENCE SUR

« LES IFRS POUR PME, QUEL BILAN ? » A ANTANANARIVO (SUITE)

Le principal conférencier, M. Philippe DANJOU, est intervenu pour dresser un premier bilan du référentiel IFRS pour les PME, deux ans après sa publication en 2009 par l'IASB.

L'intervenant a ainsi avancé la différence des besoins en termes d'informations comptables et financières entre PME et grands groupes cotés en Bourse comme principale raison qui a motivé l'IASB à publier cette norme.

Ainsi, tel que l'IASB le conçoit, la norme « IFRS pour PME » est celle applicable à l'immense majorité des entreprises au niveau mondial de par sa simplification par rapport aux full IFRS. Le conférencier a également évoqué l'annonce faite par plusieurs pays (Royaume Uni, Irlande, Pays Bas, Turquie, Suède, ...) d'adopter cette norme qui constituera par ailleurs un référentiel pour de nombreux pays émergents n'ayant pas leur référentiel propre. M. Philippe DANJOU de conclure que toutes les entreprises moyennes pourront bénéficier par cette norme d'un référentiel comptable de haute qualité, reconnu internationalement et adapté à leurs besoins spécifiques. En effet, cette norme fournit à ces PME un passeport pour attirer des capitaux, tant au plan national qu'international.

M. William NAHUM, Président de l'Académie, a assuré le rôle d'animateur au cours des échanges et questions réponses qui ont suivi l'intervention du membre du Board de l'IASB.



Les différents intervenants
lors de la conférence



M. William NAHUM,
Président de l'Académie



M. RATOVONDRAHONA Guy,
Directeur Général de la Banque
Centrale



Vue d'ensemble de
l'assistance

**LE PRESIDENT DU CSC ET LES NOUVEAUX
MEMBRES**



RAZAFINDRAVONONA
Jean
Président du CSC

Docteur en Economie de
l'Université
d'Antananarivo en 2007
Sortant Division SEA de
l'Ecole Nationale de la
Statistique et de
l'Administration
Economique-Paris en 1990
Titulaire du DEA en
Economie de l'Université
Paris I Panthéon Sorbonne
en 1990

Auteur de plusieurs articles internationaux :
Institut National de la Statistique, Banque Mondiale,
OCDE, Cornell University, Oxford University Press,
Commission Economique pour l'Afrique des Nations
Unies, ...)

Membre de :

- Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS-France)
- African Economic Research Consortium (AERC-Nairobi-Kenya)
- International Association Of Survey Statisticians (IASS-Libourne-France)

- Président du Conseil Supérieur de la Comptabilité depuis mars 2011
- Directeur Général du Budget depuis 2007
- Maître de Conférence en Economie de l'Université d'Antananarivo.
- Vice Président du CSC de 2007 à 2011
- Ordonnateur National Suppléant du FED à Madagascar de 2008 à 2010
- Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) de 2002 à 2007
- Directeur des Statistiques des Ménages de 1996 à 2001
- Directeur Technique à l'INSTAT de 1991 à 1995

LES NOUVEAUX MEMBRES DU CSC

- **Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar :**

M. RAKOTOMIAMINA Nauno Philippe, nouveau Président de l'OECFM et succède à M. Bruno DAUPHINE.

- **Banque Centrale de Madagascar :**

Mme RAZAFIMAHAY Julie, Directeur de la Comptabilité Générale, succède à M. RAKOTOVAO Joseph.

- **Syndicat des Industries de Madagascar :**

M. ANDRIAMANOHISOA Damase, membre du Comité Directeur du SIM, succède à M. RAZAFIMAHALEO Benja

Dans le cadre de ses activités de mise en convergence avec les normes internationales, le CSC a mesuré l'écart entre ces dernières et les normes nationales pratiquées en matière de comptabilité (situation décembre 2010).

La présentation du rapport d'étude s'est déroulée à l'Espace Dera, le jeudi 28 avril 2011, devant une assistance composée du Staff du Ministère des Finances et du Budget, dirigé par Mme la Secrétaire Générale du Ministère, des membres et du Staff du CSC, des experts comptables et financiers, des représentants des organismes internationaux et des formateurs.

L'objectif de cette étude est de renforcer les pratiques en matière de comptabilité et de transparence financière au sein du secteur privé et des entreprises publiques et parapubliques.

L'approche choisie afin d'évaluer l'ampleur des travaux est de situer les normes comptables nationales par rapport aux normes internationales. En effet, depuis la publication du Plan Comptable Général 2005, ses plans et guides sectoriels, établis dans leur quasi-totalité sur la base des IAS/IFRS de 2003 publiées en 2004, avec prise en considération dans certains cas des projets de normes (ED ou Exposure-Draft) de l'époque, les IAS/IFRS ont constamment évolué.

Certaines normes ont fait l'objet de révisions, de refontes ou ont été purement et simplement remplacées par de nouvelles normes. Il en est ainsi des IFRS-SME.

Ces dernières sont plus stables, elles ne subissent des changements que tous les trois ans. Ces changements sont fortement liés au contexte mondial global entraînant une évolution permanente des normes

Ci-après quelques extraits les plus significatifs du rapport.

- Dispositif universel de retraitement des états financiers :

Mise en œuvre d'un dispositif universel de retraitement des états financiers de tous formats informatiques (pdf, word,...) et de tout mode de présentation selon les besoins de tous types d'utilisateurs (analystes financiers, investisseurs, bourses...). Les premiers IFRS Taxonomy 2009 étaient publiés en 2009.

- Maintien de l'approche patrimoniale et règles comptables moins complexes :

Par rapport au PCG 2005, si les définitions de base des éléments des états financiers (actifs, passif, capitaux propres, produits, charges) n'ont pas changé, se traduisant par un maintien de l'approche patrimoniale (ou approche actif/passif), les principales nouveautés résident dans les efforts remarquables effectués par les normalisateurs pour rendre les règles comptables moins complexes à comprendre et à mettre en œuvre, d'une part, et pour améliorer la pertinence, la cohérence et la transparence des états financiers, d'autre part.

- Approche par principes (Principles based approach) :

Au niveau des textes concernés, les révisions entreprises consistent (i) dans le fond, au remplacement de l'approche par les règles (« rules based approach ») par l'approche par les principes (« principles based approach »), consistant à conceptualiser aussi bien les opérations/événements que les démarches à suivre pour les comptabiliser correctement, au lieu d'une énumération de règles comptables comme auparavant et (ii) dans la forme, à la refonte des structures des textes ainsi qu'en la reformulation des phrases, en l'utilisation de termes plus clairs et en l'harmonisation dans les différents textes des mots utilisés.

- Documents d'accompagnement :

Des documents d'accompagnement sont désormais publiés avec les textes afin d'aider les utilisateurs à mieux les comprendre.

Ces mesures ont été prises par le CSC sur sa propre initiative dès l'élaboration des différents plans et guides sectoriels.

- Révision de l'IAS 1

Au niveau des états financiers, la révision de IAS 1 a introduit la notion de résultat global, qui à la différence du résultat net actuel inclut des éléments résultant des évaluations des éléments du bilan et présentés auparavant en capitaux propres.

Par ailleurs, au niveau de IAS 1 ainsi que de chaque norme, la liste des informations à fournir dans les états financiers et les annexes a été donnée de façon beaucoup plus détaillée qu'auparavant, améliorant le respect de la conformité des états financiers avec les IFRS, facilitant ainsi la mise en œuvre des IFRS Taxonomy.

**PROMOTION DE LA CULTURE
DE LA COMPTABILITE AUPRES
DES MICROS ET PETITES ENTREPRISES (MPE)**

La mission du Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) ne se limite pas à produire les normes comptables. Le CSC est également appelé à participer à toutes réflexions, études et investigations en rapport et/ou en relations avec la comptabilité, et plus particulièrement au suivi, en amont du cycle, de l'enseignement de la comptabilité et, en aval, de sa mise en œuvre par les entités publiques et privées pour lesquelles il est fait obligation de tenir une comptabilité.

La comptabilité à la portée des MPE

La mise en place de CGA est une mesure d'accompagnement pour favoriser la réception et l'application du PCG 2005, particulièrement de la comptabilité de caisse dénommée Système Minimal de Trésorerie (SMT), à l'usage des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) qui sont les adhérents des Centres de Gestion Agréés (CGA).

Les CGA, conformément aux dispositions de la loi n°2003-037 du 30 décembre 2003, portant loi de finances pour 2004, tiennent la comptabilité de leurs adhérents sous le contrôle des experts comptables et financiers, membres de l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar (OECFM) et fournissent une gamme de prestations pour les aider à se développer, intégrer le secteur formel de l'économie et accéder à des financements du secteur bancaire: tenue de comptabilité, conseil fiscal, (avec l'appui des services de la Direction Générale des Impôts), établissement d'états financiers, déclarations fiscales, montage de business plan, formation en gestion et informations diverses.

Un arrêté ministériel d'agrément pris conjointement par le CSC et la DGI autorise le CGA à exercer ses fonctions, et à bénéficier des avantages fiscaux prévus par la loi.

L'intérêt de divers organismes privés ou publics sur le CGA se manifeste progressivement. Les projets ministériels, organismes implantés à Madagascar, services techniques régionaux et nationaux, établissements financiers et institutions de micro finance, rencontrés au cours des missions de sensibilisation effectuées confirment leurs intérêts pour les services offerts par le CGA.

L'objet principal des CGA est d'apporter une assistance en matière de gestion aux MPME, tout secteur confondu. Ils tiennent leur comptabilité, forment les entrepreneurs, facilitent l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales. Ils leur offrent d'autres services utiles et indispensables: montage de projet, réseautage. Un expert comptable travaille pour le compte du CGA et certifie les états financiers des membres.

Intérêts et avantages d'adhérer au CGA

Information et formation, dans les domaines :

- de la comptabilité
- de la fiscalité
- de la professionnalisation
- du montage de projet

Assistance à la tenue de comptabilité :

- enregistrement des opérations (sur documents standards CGA) ;

- élaboration des documents de suivi comptable ;
- établissement des états financiers.

Assistance personnalisée à l'établissement des documents fiscaux, estampillés CGA :

- déclarations fiscales ;
- déclaration des sommes versées à des tiers.

Le principal intérêt réside donc dans la qualité des informations financières. Elles sont crédibles et fiables. Les Etablissements financiers et les centres fiscaux ne remettent pas en cause les états financiers parce qu'ils sont certifiés par un expert comptable et financier.



CGA Vakinankaratra

Mme RATSIMBAHARIVONY Henintsoa, Assistante

Bureau d'accueil

**ACTION DE MISE EN PLACE
DES CENTRES DE GESTION AGREES A MADAGASCAR**

- Depuis 2008, les CGA se sont multipliés :
- 04 CGA fonctionnels : Vakinankaratra, Analamanga, Haute Matsiatra et Anosy.
 - 01 CGA mis en place en 2011 : Sofia
 - 02 CGA en cours de constitution : Itasy et Amoron'i Mania.
 - 03 CGA en cours d'études sur demande de groupement d'opérateurs : Menabe, Vatovavy Fitovinany et Diana



Des secteurs ont pris contact avec le CSC sans qu'il y ait eu encore de concrétisation : Transport Urbain, Ordre des Médecins et Artisanat.

Le CSC a bénéficié, notamment, de l'appui des organismes et groupements d'entreprises et services techniques dont le Programme SAHA Imerina, PROSPERER, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, les établissements financiers et institutions de micro finances.

Le CSC fait appel en permanence à l'appui des projets et programmes contribuant à la promotion des micros et petites entreprises.

FORMATION DES AGENTS DU CSC

Cette année 2011, le MFB a offert une gamme de formations aux agents et cadres du Ministère.

Le CSC a présenté deux candidates, lesquelles sont toutes les deux acceptées. Il s'agit de Mmes RAKOTO Patricia, Directeur de la communication et du suivi des projets et de RATOMPOHELISOA Ravomalala, Responsable de la Documentation. Les formations choisies correspondent aux besoins du CSC et aux responsabilités des agents concernés.

Les formations se sont déroulées à l'INSCAE avec ses formateurs.

Thème 1 : TEAM MANAGEMENT

La formation sur le team management, suivie par Mme RAKOTO Patricia, a eu pour objectif le renforcement des acquis dans :

- l'identification des qualités d'une bonne équipe et définition des techniques ;
- la création et le développement d'une équipe ;
- le management et l'organisation d'une équipe ;
- l'utilisation d'outils pour gérer une équipe ;
- la conduite de réunion.

Thème 2 : TECHNIQUES ET GESTION D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION

Mme RATOMPOHELISOA Ravomalala a suivi une formation sur les techniques et gestion d'un centre de documentation dont l'objectif est la maîtrise des techniques et gestion d'un centre de documentation ou d'archives.

Les différents méthodes et processus dispensés :

1. comment procéder dès l'acquisition d'un document qui constitue le fonds documentaire ou d'archives
2. quelles sont les méthodes utilisées et les moyens à mettre en œuvre pour une bonne gestion de l'information (organisation du travail, les matériels, l'aménagement du local, les outils nécessaires pour entretenir et conserver les documents)

Une grande partie de la formation a été axée sur l'utilisation du logiciel WINISIS de l'UNESCO, logiciel documentaire destiné pour la gestion de l'information d'une unité documentaire.

Le CSC dans la mesure où il est informé des programmes de formation l'intéressant directement y prend part dans le but de promouvoir et valoriser l'ensemble de son personnel.

**« ESSAI DE MISE EN VALEUR DU TABLEAU DES FLUX DE
TRÉSORERIE DANS L'ANALYSE FINANCIÈRE »**

Dans le cadre du mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de Master Finance et Gestion Bancaire de l'Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration d'Entreprises (INSCAE), en double-diplomation avec l'Institut d'Administration d'Entreprises de Lyon III Mme RAKOTOVAO Onintsoa a présenté un « Essai de mise en valeur du tableau des flux de trésorerie dans l'analyse financière »

Objectif de l'Essai

Le présent article a pour objectif d'inciter les utilisateurs des états financiers à accorder plus d'attention aux intérêts liés à l'utilisation du tableau des flux de trésorerie. En effet, lorsque les utilisateurs des états financiers abordent des débats financiers concernant l'entreprise, ils recourent généralement au bilan et au compte de résultat. Il est naturel que l'actionnaire se soucie des dividendes qu'il percevra : il se focalisera sur le compte de résultat. D'autre part, le banquier compte principalement sur les garanties qu'il peut se procurer de l'entreprise à partir d'une photographie bilancielle. La problématique suivante fût alors soulevée: « Pourquoi l'utilisation du Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) n'est-elle pas un réflexe lors des discussions financières des parties prenantes à l'entreprise? ».

**Le TFT,
un outil efficace pour le diagnostic de l'entreprise**

L'équilibre financier d'une entité par les flux est souvent marginalisé pourtant de là ressortent les particularités du tableau des flux de trésorerie qui retrace comment l'entreprise en est arrivée à sa situation actuelle d'exploitation, de développement et de financement. Le Tableau des Flux de Trésorerie se veut d'être non seulement un outil utile mais aussi efficace pour le diagnostic financier.

Le TFT est un indicateur de liquidité donc de solvabilité de l'entreprise, mesure son autonomie financière et fournit des données permettant d'anticiper la cessation de paiement, il permet aussi de faire des prévisions parmi tant d'autres intérêts liés à son utilisation...

Or, nous avons constaté que les utilisateurs des états financiers se passent du tableau des flux de trésorerie. Afin de répondre à la problématique, une enquête a été menée auprès des utilisateurs potentiels des états financiers qui sont : l'actionnaire, l'administration fiscale, l'analyste financier de crédit aux entreprises, la direction financière de l'entreprise y compris l'entreprise bancaire, et l'auditeur.

L'objectif de l'enquête a été d'apprécier le degré d'importance du TFT et ses apports pour ces utilisateurs des états financiers.

Après analyse des faits, force est de constater le manque de culture du Tableau des Flux de Trésorerie. L'utilisation du TFT n'est pas un réflexe lors des discussions financières des parties prenantes à cause du manque de culture et de non maîtrise du TFT. Par ailleurs, l'établissement du TFT ne constitue pour le moment qu'une contrainte, une obligation légale...

Les interviewés déplorent que les principaux problèmes liés à l'utilisation du TFT sont le traitement des plus/moins-values au moment de la cession d'immobilisation, la détection des non flux dans la comptabilité, l'affectation des flux aux différentes fonctions. Les causes de ces problèmes liés à l'utilisation du TFT peuvent être regroupées suivant qu'elles soient liées au manque de compétence des acteurs concernés, à la non maîtrise de l'outil et au management.

Pour un TFT tenant en compte trois fonctions

Ainsi, aux vues des difficultés qu'ont les entités dans la construction du TFT, nous avons proposé d'en établir un à partir du calcul détaillé des flux de trésorerie provenant de chacune des trois fonctions (opérationnelle, investissement, financement) et selon chacune des deux méthodes (directe et indirecte). Les comptes d'une banque et d'une agence de voyage nous ont servi pour illustrer respectivement la méthode directe et la méthode indirecte. L'on se pose la question pourquoi les logiciels de construction d'états financiers, notamment le bilan et le compte de résultat, n'intègrent pas l'élaboration du TFT... Nous plaidons pour l'utilisation du TFT particulièrement par les analystes financiers dans le cadre de l'octroi de crédit à court-terme et de crédit structurel. Lors des assemblées générales, les commissaires aux comptes joueront un rôle important dans la promotion de la culture du tableau des flux de trésorerie auprès de leurs clients en essayant d'inculquer les valeurs du TFT comme un outil d'aide à la prise de décision. L'on se demande par ailleurs pourquoi les détails des flux de trésorerie ne sont pas renvoyés aux annexes... Aussi, les banques malgaches sont très prudentes quant aux projets d'investissements des entreprises. D'autre part, l'entreprise qui veut vraiment obtenir un financement bancaire à long terme voit les mêmes ou presque taux d'emprunt proposés par différentes banques. Sa marge de manœuvre est d'autant plus limitée car le degré de subjectivité est fort dans les décisions d'octroi de crédit. Pour se financer à long terme, l'entreprise devrait accorder une attention particulière aux TFT des banques et essayer d'approcher la banque la plus liquide. Enfin, l'Ordre des Experts-Comptables de Madagascar devrait sensibiliser ses membres sur l'intérêt d'exploiter le TFT, aussi les formations supérieures en comptabilité devraient renforcer davantage les analyses par les flux de trésorerie, et susciter l'intérêt à l'égard de l'utilisation du tableau des flux de trésorerie. Non seulement la formation devrait concerner les étudiants se spécialisant en matière de comptabilité et finances mais aussi cibler les praticiens du monde professionnel.

En guise de perspectives, l'existence de deux méthodes de calcul des flux de trésorerie liés à l'exploitation se traduit encore par une hétérogénéité dans la présentation du tableau des flux de trésorerie. Cette hétérogénéité bute sur l'aspect qualitatif de l'information financière qui prône la comparabilité. Ne serait-il pas envisageable d'annuler une des méthodes de présentation du TFT pour pallier à ce souci de comparabilité?

Le contexte international est changeant : en comptabilité et finances, les normes affichent un caractère dynamique. Les états financiers ne pourront alors qu'emboîter ces pas...

LE CGA AMORON'I MANIA : EN GESTATION



Le Staff du CSC

Suite à l'intérêt manifesté par la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) et des groupements d'opérateurs de la Région Amoron'i Mania, le Directeur de la communication et du suivi des projets du CSC et le Chef de service des projets se sont rendu à Ambositra les 21 et 22 septembre 2011. La mise en place du CGA Amoron'i Mania est prévue dans le programme d'activités 2011 du CSC.

Au cours d'une réunion initiée par la CCI avec les opérateurs et les services techniques, le CSC a expliqué les avantages et les profits qu'apportent le CGA à ses adhérents et les micros entreprises nombreuses dans la région. Des dépliants et des fiches de pré adhésion ont été distribués à l'assistance. Des exemplaires ont été mis à la disposition du CCI pour les opérateurs et groupements non présents et déjà identifiés grâce aux données fournies par l'INSTAT.

La réunion de sensibilisation organisée a permis de relever les nombreuses questions posées par les opérateurs, les administratifs et les élus locaux dénotant ainsi l'intérêt qu'ils portent à la mise en place du CGA. Les représentants du CSC se sont efforcés de répondre à leurs attentes.

En terme de potentialités, la région dispose de diverses ressources minières : graphite à Ambositra et Fandriana ; quartz et dolomite à Fandriana, Ambositra, Ambatofinandrahana ; nickel à Ambositra ; cuivre, marbre et béryl (pegmatite) à Ambatofinandrahana. Des gisements de dolomie sont mis en valeur dans le district d'Ambositra.

D'autres activités sont pratiquées : apiculture (district d'Ambositra), pisciculture (districts d'Ambositra et de Fandriana), sériciculture d'origine sauvage «Landy be » (districts d'Ambatofinandrahana et d'Ambositra), sériciculture d'origine domestique (plantation de mûriers) plus concentrée sur Fandriana et Manandriana, artisanat (marqueterie, sculpture, produits de la soie naturelle et vannerie) dont Ambositra en est la capitale.

CSC

*Veuillez nous écrire ou nous adresser
un mail si vous souhaitez recevoir le
FLASH COMPTA périodiquement*

Directeur de la publication

Le Secrétaire Général du CSC

RAMELINA Victorine

Directeur de la rédaction

Le Directeur de la communication et

du suivi des projets

RAKOTO Patricia

Comité de rédaction

Le Staff du CSC

Contacts :

Lot V A 44 H Tsiadana,

Antananarivo 101

Téléphone : 22 383 14

Messagerie : csc@csc.mg

Site web : www.csc.mg



Statuettes en bois d'ébène d'Ambositra